

Depuis 2022 le maire de Ramonville impose au Rectorat une limitation des effectifs des enfants sourds au sein du PEJS (Pole d'Enseignement des Jeunes Sourds) dans l'école maternelle et primaire publique de sa commune. Il souhaite revenir à un effectif de 56 alors que depuis dix ans l'accueil des enfants sourds dans sa commune oscille entre 60 et 70 élèves sans problème de qualité d'accueil ni d'enseignement.

En 2022 et 2023 sous la pression de la rue et des associations, la Mairie et le Rectorat ont capitulé pour accueillir l'ensemble des enfants et des familles qui faisaient le choix d'un enseignement en LSF.

En prévision de la rentrée 2024, l'association APES31 a sollicité le Rectorat pour anticiper la rentrée et éviter que les enfants sourds ne se retrouvent une nouvelle fois sans solution. Après deux manifestations, plusieurs actions et une rencontre à la Préfecture, il s'avère que le maire reste, cette année, inflexible et n'autorisera pas plus de 56 enfants sourds dans ses écoles.

Les conséquences sont désastreuses :

- Afin que des nouveaux enfants soient accueillis au sein du PEJS, le Rectorat a proposé aux familles des 6 élèves de CM2 d'être délocalisés au collège. Cette solution provisoire a été mise en place dans l'urgence et n'est satisfaisante pour personne. En premier lieu pour les enfants qui se trouvent coupés de leurs copains, dans un environnement différent. Pire, depuis le 2 septembre ces enfants n'ont pas de fourniture scolaire pour travailler : pas de manuel, pas de peinture, pas de meuble, ... La Mairie refuse de leur fournir le nécessaire.
Bien que dans une salle de collège, les élèves de CM2 sont toujours inscrits à l'école primaire sur la commune de Ramonville, une fois encore le maire refuse que ces 6 enfants intègrent le périscolaire de Ramonville. Ils ne peuvent donc pas manger à la cantine avec leurs camarades de CM1 ni profiter d'un temps d'ALAE adapté à leur âge. Les temps périscolaires sont, à l'heure actuelle, organisés par le Rectorat qui déploie des moyens financiers importants pour palier la défaillance de la Mairie. Les familles sont dans le désarroi car impuissantes face à la situation. Celle-ci répond en effet à la circulaire du PEJS mais dans les faits elle n'a d'équivalent avec la qualité d'accueil des autres années.
- 4 enfants sourds de 3 ans ne peuvent pas être accueillis dans le dispositif souhaité du PEJS (seul dans l'académie) malgré un dossier complet. Encore une fois, la limite imposée par le maire met en grave difficulté ces enfants en bas âge. Ils sont contraints d'aller dans des classes avec un enseignant qui communique seulement oralement. Les enfants sont seuls, sans moyen de communication, sans moyen d'apprentissage, sans moyen d'intégration sociale. La classe de maternelle accueillait l'année dernière 23 enfants et cette année 14. C'est incompréhensible. Là encore, rien ne justifie cette situation – ni des difficultés d'accueil, ni des problèmes d'enseignement.

Les petits calculs politiques du maire de Ramonville et de son conseil municipal mettent 10 enfants en situation de handicap et leurs familles en souffrance alors même qu'ils pourraient

tous être accueillis comme les années précédentes sans problème de pédagogie ni de place. En les accueillant, l'effectif global serait de 66 élèves soit dans la moyenne de l'effectif accueilli depuis plus de dix ans.

Cette situation qui se répète chaque année est la conséquence des choix du maire de Ramonville. La limitation n'est pas cohérente au regard de la population sourde habitant sur le secteur de Toulouse et ses environs. Elle met à mal le dispositif car elle ne l'inscrit pas dans la durée. Nous regrettons le choix du maire de Ramonville de limiter. Ce chiffre n'est fondé sur aucun rapport argumenté ni documenté, sur aucun fait prouvé ni solide. Ce manque de transparence a pour conséquence que les familles n'ont plus confiance envers les institutions et se sentent chaque année discriminées.

APES 31 demande à ce que l'ensemble des enfants soient intégrés sans délai dans le PEJS afin de recevoir un enseignement digne et de qualité comme c'était le cas les années précédentes.